

**SEANCE DU 7 juin 2021**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	15	00

L'an deux mille vingt et un le 7 juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Mme Fabienne SALESSES Maire, conformément à la loi n° 2020-1379 du 14/11/2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 01/04/2020,

Date de la convocation :  
**03/06/2021**

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoint, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

**Secrétaire de Séance** : Marguerite DIEUDE

Le compte rendu de la réunion du 04/05/2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir notamment en matière de Droit de Prémption Urbain concernant deux déclarations d'intention d'aliéner (DIA) pour lesquelles le droit n'a pas été exercé sur les parcelles :

1. B 1066 de 1353 m<sup>2</sup> située à Vernheredonde
2. Echange de K 448 de 280 m<sup>2</sup> située à Parriols contre K 440 de 1395 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal le rajout d'un point n°6 à l'ordre du jour, portant sur le déplacement de la ligne HT au bourg, qui accepte à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

- |   |   |
|---|---|
| 1. Adhésion au service de remplacement du CDG 12  | 4. Admission en non valeur de produits irrécouvrables |
| 2. Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe et suppression de 3 postes d'adjoint technique | 5. Demande de subvention du Centre Aéré de Laurière   |
| 3. Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade   | 6. Déplacement de la ligne HT au bourg                |
|   | Questions diverses.                                   |

**1. Adhésion au service de remplacement du CDG 12**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents.

Ce service composé d'une équipe d'agents contractuels de droit public formés ou expérimentés pourra intervenir en cas de congé de maladie, congé maternité, congé parental, congés des fonctionnaires ou pour un besoin occasionnel ou saisonnier.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'affectation doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention d'affectation avec le Centre de Gestion de l'Aveyron,
- autorise Madame le Maire à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion.
- dit que les crédits correspondant seront inscrits au budget de la collectivité.

## **2. Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe et suppression de 3 postes d'adjoint technique**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

### **Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 2 juillet 2020,

Considérant la nécessité de créer 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

### **Le Maire propose à l'assemblée,**

- **la création** de trois emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanents à temps non complet à compter du 01/07/2021 à raison de :

1<sup>er</sup> emploi : ..... 32H30mn

2<sup>ème</sup> emploi : ..... 11H40mn

3<sup>ème</sup> emploi : ..... 24H00mn

- **la suppression** de trois emplois d'adjoint technique permanent(s) à temps non complet pour les mêmes durées hebdomadaire que ci-dessus énoncées.

Le tableau des emplois dans la filière technique est ainsi modifié à compter du 01/07/2021 :

#### **Filière : Technique**

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique principal de 2ème classe :  
- ancien effectif : ..... 0  
- nouvel effectif ..... 3

#### **Filière : Technique**

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique:  
- ancien effectif : ..... 7  
- nouvel effectif ..... 4

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article(s) 64111.

## **3. Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

### **Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, **après avis du Comité Technique Départemental**, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

**Vu l'avis du Comité Technique Départemental en date du 5 mai 2021**

**Le Maire propose à l'assemblée,**

De fixer le taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, concernant tous les grades de tous les cadres d'emplois et ceci pour la durée du Mandat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE** à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

#### **4. Admission en non valeur de produits irrécouvrables**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la Commune pour l'exercice 2021, notamment les comptes 6541 « créances admises en non-valeur »,

Vu la demande émanant du Centre des Finances Publiques de Villefranche de Rouergue concernant un état n° 4777320211 de taxes et produits irrécouvrables sur le budget communal,

Considérant qu'il n'existe plus aucun espoir de recouvrement ou que le seuil de poursuite n'est pas atteint,

Madame le Maire propose d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état n° 4777320211 à savoir :

N° de Liste	Imputation du compte	Montant
4777320211	6541 créances admises en non-valeur	16.35 €
	<b>TOTAL</b>	<b>16.35 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus et donne pouvoir à Mme le Maire pour accomplir les démarches afférentes.

#### **5. Demande de subvention du Centre Aéré de Laurière**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Madame le Maire informe l'assemblée d'un courrier émanant du Centre Aéré de Laurière portant sur une demande de subvention de fonctionnement. En effet, cette structure accueille, en dehors des périodes scolaires, des élèves en provenance de diverses communes. Pour permettre le financement de leur structure, le Centre aéré de Laurière demande une participation de 1.00 €/séance et par enfant à la charge de la commune de résidence. Durant l'exercice 2020, 224 séances ont été comptabilisées pour la commune de Maleville.

Madame le Maire propose de se prononcer sur la participation de 1.00 €/séance/enfant domicilié sur la commune de Maleville pour la durée du mandat et de prévoir le montant au budget communal par les virements de crédits ci-dessous :

SECTION	IMPUTATION	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
Fonct.	6068 – Autres matières et fournitures	D	1000.00	-224.00	776.00
Fonct.	6574 – Subvention de fonctionnement aux associations	D	4140.00	+224.00	4364.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus et donne pouvoir à Mme le Maire pour accomplir les démarches afférentes.

#### **6. Déplacement de la ligne HT au bourg**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction de la nouvelle école sur la parcelle A 832 propriété de la Commune, et compte tenu de la présence d'une ligne Haute Tension sur cette parcelle, il a été demandé le déplacement de cet ouvrage auprès d'ENEDIS par l'intermédiaire du SIEDA. En conséquence, une convention de servitudes doit être passée avec ENEDIS comme mentionné au plan annexé. Elle concerne une bande de 3 mètres de large, pour 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 115 mètres ainsi que ses accessoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à l'unanimité à Mme le Maire pour signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Salle des fêtes** : Compte tenu de la fermeture de la salle des fêtes depuis plus d'un an, il a été demandé à un bureau d'études de procéder au contrôle technique des installations de gaz et d'électricité.

**Nouvelle école** : La DETR demandée sur la 1<sup>ère</sup> tranche a été attribuée en totalité pour un montant de 402 498.00 €.

Les conteneurs poubelles situés au foirail ont été déplacés sur le parking de la salle des fêtes pour permettre le déroulement des travaux de la nouvelle école. Les lampadaires seront également déplacés.

**Adressage** : Une réunion a eu lieu le jeudi 3/06 avec les habitants du bourg pour évoquer les futurs noms de rues. Mme le Maire demande de prévoir les dénominations pour les secteurs partant de Barbet à la Teulière pour la dernière semaine d'août.

**Biens sans maître** : Un rendez-vous a eu lieu séparément avec Madame ARU ainsi qu'avec Madame RAYMOND/BALCERAK au sujet des parcelles situées au fond du village. Il est proposé à Mme ARU d'acquérir le terrain face à son habitation et de diviser l'autre entre les deux intéressées.

**Elections** : Il a été établi le planning pour la tenue des bureaux de vote du double scrutin.

**Divers** : Mme le Maire informe les membres du conseil des réunions à venir :

1. Le 07/07/2021 à 18H00 à Beauregard avec l'Inspection d'Académie sur l'offre scolaire éducative
2. le 12/07/2021 à 14H00 à la salle des Fêtes de Maleville sur le zonage du PLUi en présence du bureau d'études.

Marguerite DIEUDE signale qu'une infiltration a été constatée sur le clocher d'Artigues. L'école organise une sortie en fin d'année avec les élèves aux jardins de Bassinet.

A compter d'aujourd'hui une entreprise effectue des remplacements de poteaux de téléphone dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique.

La séance a été levée 22H50

#### **Liste des délibérations adoptées :**

Numéro	Objet
01	Adhésion au service de remplacement du CDG 12
02	Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe et suppression de 3 postes d'adjoint technique
03	Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade
04	Admission en non valeur de produits irrécouvrables
05	Demande de subvention du Centre Aéré de Laurière
06	Déplacement de la ligne HT au bourg

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES**

